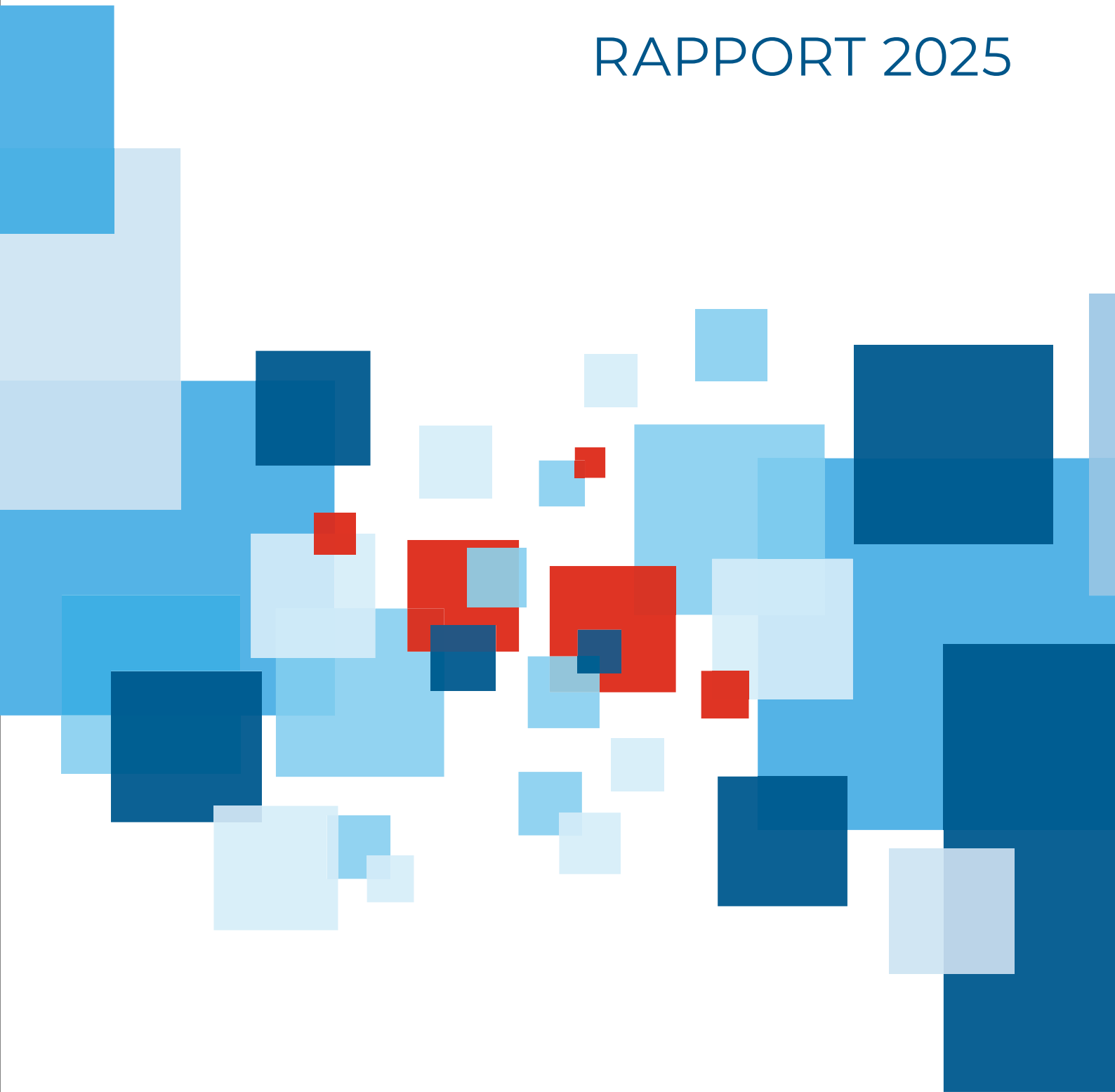


DÉVELOPPEMENT DURABLE

Municipalité de Moutier

RAPPORT 2025



Résumé

En 2025, la Ville de Moutier a poursuivi le développement de sa politique de durabilité en s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda 2030, de la Stratégie de développement durable 2030 de la Confédération et de ses engagements communaux, notamment le label Cité de l'énergie.

Plusieurs actions concrètes ont marqué l'année. Des journées et ateliers consacrés à la durabilité ont été organisés à Moutier, notamment en lien avec la HES-SO et la Banque Cantonale du Jura. Ces événements ont permis de mettre en lumière l'engagement des jeunes, de promouvoir l'égalité d'accès aux infrastructures sportives, l'alimentation durable, etc. Le jardin communautaire s'est aussi largement développé, plusieurs actions autour de cet espace ont été organisées.

La participation citoyenne et la santé ont constitué des axes importants de la politique communale. Le concept cadre « Moutier en santé » a été appliqué pour la première fois afin d'intégrer des critères de durabilité, d'accessibilité et de participation dans les projets d'aménagement urbain. Son application concrète a notamment permis à la commune d'obtenir un soutien financier fédéral dans le cadre du programme Adapt+. Par ailleurs, les infirmières de santé communautaire du SeJAC ont poursuivi un travail de proximité auprès des jeunes, dans les écoles et au sein du service, à travers des permanences et des actions de prévention.

Sur le plan énergétique et climatique, la commune a renforcé ses actions avec le ré-audit du label Cité de l'énergie, l'avancement du projet de chauffage à distance, l'optimisation énergétique des bâtiments communaux et l'animation d'un groupe de politique énergétique. Des actions de sensibilisation ont également été menées à destination des écoles et du grand public, complétées par un travail actif de recherche et d'obtention de subventions.

Enfin, le SeJAC et l'association Se-Nescence ont mené des entretiens avec les membres du Conseil municipal qui ont mis en évidence une large adhésion aux principes du développement durable ainsi que l'existence de nombreuses actions déjà en place au sein des services communaux, tout en révélant un manque d'outil, de langage et d'objectifs pour construire une politique de développement durable ambitieuse et transversale.

Les perspectives pour 2026 visent à rendre ces actions plus visibles, à renforcer la coordination entre services et à encourager les initiatives de terrain. Dans ce cadre, le SeJAC poursuivra son rôle de coordination afin de soutenir une mise en œuvre cohérente et concrète de la politique de durabilité à l'échelle de la commune de Moutier.

(biodiversité, eau, climat, énergie, etc.) et économiques (travail, infrastructures, consommation, etc.). Ils constituent une base commune des actions à mener pour l'ensemble des membres de l'ONU. C'est sur cette base que les stratégies nationales et locales se construisent et que ce rapport est produit.



1.2 National

Au niveau national, le développement durable est inscrit dans la Constitution depuis 1999. Une stratégie pour le développement durable existe d'ailleurs depuis 1997 qui intègre déjà les dimensions environnementales, sociales et économiques de même que des principes de transversalité et de coordinations des différents acteurs.

Suite à l'adoption des objectifs de développement durable, la Confédération a présenté sa stratégie suisse de développement durable pour 2030². Cette stratégie fixe des priorités et des plans d'action pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques pour la Suisse. Les trois thèmes prioritaires pour la Suisse sont les suivants :

- Consommation et production durables
- Climat, énergie et biodiversité
- Égalité des chances et cohésion sociale

Ces priorités sont liées à l'atteinte des objectifs de développement durable et sont interdépendantes entre elles. La stratégie de développement durable de la Confédération ne définit pas de mesures juridiquement contraignantes mais le Conseil Fédéral adopte à chaque nouvelle législature un plan comprenant les mesures qui permettent de concrétiser les objectifs

et les axes stratégiques. Pour mettre en place cette stratégie, la Confédération indique qu'une politique transversale doit être mobilisée. Elle précise que les moteurs de la réalisation de cette stratégie ne résident pas uniquement dans les pouvoirs publics mais comprennent également la société civile, les marchés financiers, l'économie, la formation, la recherche et l'innovation.

1.3 Communal

Au niveau communal, Moutier a choisi de se doter d'une politique de développement durable en 2019 suite à une motion au Conseil de Ville qui demandait :

- L'élaboration d'une politique communale cohérente en matière de développement durable;
- La production d'un rapport annuel rendant compte des actions entreprises dans ce domaine;
- La coordination des démarches existantes (énergie, mobilité, environnement, cohésion sociale, etc.) sous une même stratégie.

L'objectif était de donner une vision transversale à la politique municipale, en inscrivant la durabilité dans toutes les décisions publiques.

1. Cadre

1.1 International

En 2015, l'ONU¹ fixe 17 objectifs (illustration page 3) pour permettre aux sociétés de se développer durablement sur la base de 5 principes directeurs (le 5P) : population, planète, prospérité, paix et partenariat. Ces objectifs de développement durable (ODD) regroupent des enjeux sociaux (paix, égalité, pauvreté, éducation, santé, etc.), environnementaux

Suite à cette motion, le Conseil Municipal a confié la coordination de sa politique de développement durable au Service de la Jeunesse et des Actions Communautaires (SeJAC). Le SeJAC a bénéficié de la formation CAS en développement durable à l'université de Genève³ d'un de ses membres pour se doter des outils de compréhension, d'évaluation et de soutien à la mise en place de cette politique à Moutier.

Dès 2023, la Municipalité de Moutier inscrit comme un axe de travail prioritaire la question du développement durable. L'actuelle législature a proposé pour 2023-2027, un programme de législature qui souhaite faire de Moutier, une ville durable avec des objectifs et des actions à réaliser pour chacun de ses services mais aussi de manière transversale.

1.4 Fondement de l'action communale

La rédaction de ce rapport se fonde sur plusieurs éléments :

- Les compétences et connaissances acquises durant le CAS : durant cette formation, M. Nicolas Mangold a pu enrichir ses compétences et ses connaissances dans de nombreux domaines concernés par le développement durable. En l'occurrence, cette formation a permis d'approfondir les notions de l'agenda 2030, de la consommation et des modes de vie, des nouvelles économies, des limites planétaires, de la pensée systémique et des enjeux éthiques du développement durable;
- Les ODD et la stratégie 2030 de la Confédération⁴;
- Les limites planétaires⁵ : Les limites planétaires définissent les seuils à ne pas dépasser pour préserver des conditions de vie sûres et durables pour l'humanité. Élaboré en 2009 par une équipe internationale de chercheurs, ce concept identifie neuf processus clés qui garantissent la stabilité de la biosphère. Huit de ces limites ont été quantifiées et, aujourd'hui, sept sont déjà dépassées, ce qui menace l'équilibre global de la planète. Ces limites concernent notamment le climat, la biodiversité, les cycles de l'azote et du phosphore, l'usage des sols, l'eau douce, les océans, la pollution chimique, les aérosols atmosphériques et la couche d'ozone;
- Le modèle socioéconomique du donut⁶ : ce modèle propose d'ajouter, aux enjeux des limites planétaires, l'enjeu d'un plancher social minimum pour que les sociétés humaines vivent sainement. Ce plancher repose sur 12 fondements sociaux dont il s'agit de garantir l'accès à l'ensemble de la population. Ces fondements sont inspirés des ODD : l'alimentation, la santé, l'éducation, le salaire et le travail, la paix et la justice, l'opinion politique, l'égalité sociale, l'égalité des sexes, le logement, le capital social, l'énergie et enfin l'eau;
- Le Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les communes et les cantons : ce guide permet aux collectivités publiques locales de traduire les enjeux de développement durable qui paraissent parfois trop globaux à une échelle locale. Il propose des pistes sur 10 axes thématiques à propos desquels, les communes ont un pouvoir d'action et peuvent mettre en place des dispositifs qui permettent de travailler à une politique de développement durable à l'échelle locale. Il est édité par l'association Coord21, qui regroupe des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande qui sont engagées dans une démarche de développement durable;
- Au niveau local, ce rapport est basé sur le travail de la Commission Prévention et Promotion de la santé, sur le concept cadre « Moutier en santé », sur le travail d'évaluation du SeJAC et des autres services ainsi que sur le programme de législature 2023-2027;
- Depuis 2013, Moutier est labellisée « Cité de l'énergie⁷ ». Ce label vise à accompagner les communes dans la mise en place d'une politique énergétique et climatique cohérente, ambitieuse et durable. Il repose sur une évaluation indépendante et continue des actions communales. Le label encourage l'intégration de critères de qualité, de suivi et d'amélioration continue, ainsi que la mise en œuvre des objectifs internationaux et nationaux tels que les Objectifs de développement durable, la Convention des Maires et la Stratégie énergétique 2050. Il constitue également un guide pour les communes souhaitant s'engager à long terme vers la Société à 2000 watts.

2. Actions 2025

En 2025, plusieurs actions ont été réalisées par la municipalité sur les questions de développement durable.

2.1 Journée DD HES-SO

La municipalité a été mandatée, à travers le SeJAC, pour organiser la journée de la durabilité de la Haute École de Suisse Occidentale (HES-SO). Une septantaine de membres du personnel de la HES-SO s'est donc déplacée à Moutier pour découvrir et réaliser différentes actions sur les enjeux de durabilité. L'objectif de la journée était plutôt de traiter les thématiques sociales de la durabilité et d'impliquer les jeunes sur ces questions.

Plusieurs ateliers ont été proposés durant cette journée, organisés par les jeunes, en faisant participer le personnel de la HES-SO à des actions concrètes sur les enjeux d'accès aux infrastructures sportives pour les femmes et les jeunes filles à Moutier, l'utilisation des espaces publics par les jeunes, l'alimentation durable à Moutier, la biodiversité en ville et les objectifs de développement durable. Ces ateliers ont été menés par le SeJAC, des jeunes mobilisés ainsi que des associations locales (In Terre Action et Photo Club Moutier). Le mandat de la HES-SO au SeJAC et à la Municipalité de Moutier est une belle reconnaissance des efforts réalisés sur les enjeux de durabilité, notamment sur les questions sociales à Moutier.

2.2 Journée RSE BCJ

Le SeJAC a également organisé cette année la journée RSE (responsabilité sociale et environnementale) de la Banque Cantonale du Jura (BCJ). A cette occasion, la Municipalité a vu fleurir plusieurs bacs de jardins communautaires autour de l'école de la Poste et en vieille ville. Ces bacs de jardin offrent actuellement un support pédagogique pour les enfants des écoles de Moutier. Les enseignant·e·s les utilisent pour enclencher une réflexion chez les enfants sur notre approvisionnement alimentaire et sur les enjeux de durabilité de celui-ci. Ces jardins sont désormais à la disposition de tou·te·s les habitant·e·s de Moutier

qui peuvent se servir des légumes, plantes et herbes aromatiques qui y poussent. Ils ont eu un grand succès durant l'été avec de nombreuses personnes qui s'en sont occupés. Les professionnel·le·s du SeJAC les ont également mobilisés pour questionner les habitudes



Bacs de jardins communautaires

alimentaires des jeunes qui fréquentent notre service et offrir des alternatives aux aliments ultra transformés souvent trop consommés.

2.3 Jardin communautaire

Depuis deux ans, il existe à Moutier un jardin communautaire, géré par l'association « In Terre Action ». Il se situe devant le CSP, en vieille ville. Les bénévoles qui y travaillent produisent chaque année des légumes et des fruits qui sont mis à disposition de la population, notamment via le frigo partagé à l'Hôtel de Ville. Le jardin sert aussi comme support pour les infirmières de santé communautaires pour les ateliers « Alimentation et Mouvement » pour les élèves des écoles de Moutier. Durant les ateliers, les infirmières de santé communautaire réalisent des actions de prévention avec les élèves en luttant contre la malnutrition et les défis environnementaux et de santé des pratiques alimentaires des enfants. Le jardin permet aux enfants d'avoir une

expérience pratique dans leur rapport à la nourriture en plantant et récoltant des légumes.



Atelier « alimentation et mouvement » au jardin communautaire

Un groupe de travail sur les enjeux d'alimentation durable à Moutier a par ailleurs été créé au sein de la CPPS. Il est composé de citoyen·ne·s de Moutier engagé·e·s sur ces questions-là et remplit les missions de se renseigner sur l'actualité dans le domaine de l'alimentation durable et sur les possibilités de subventions, réfléchir et participer à la mise en place de différentes actions ainsi que récolter des données et participer à la production de chiffres intéressants sur l'alimentation durable à Moutier.

2.4 Participation

La participation est aussi un enjeu de développement durable. En effet, les questions de gouvernance et d'exercice du pouvoir sont essentielles pour que les sociétés humaines puissent se développer sereinement. A Moutier, la participation est aussi intégrée au programme de législation depuis 2023 : « Les expériences participatives devront se généraliser lors de l'élaboration des principaux projets communaux. ».

En 2025, le projet PM23, qui avait pour but le questionnement de l'usage de la maison prévôtise et son réaménagement, est arrivé à son terme. Il devait sur-

tout proposer des dispositifs permettant de renforcer la démocratie à Moutier. Les mesures transmises au Conseil Municipal s'articulent autour de la participation des différents publics marginalisés (femmes, jeunes, personnes illettrées, personnes étrangères, etc.), de la posture des agents publics, du fonctionnement administratif de la commune, des enjeux de naturalisation, de santé mentale et de réduction de la précarité ainsi que de la citoyenneté à l'école. Toutes ces mesures agissent sur les freins à la participation et doivent aboutir à la transformation de la commune en matière de participation.

En 2025, cette transformation a déjà donné ses premiers résultats avec l'application pour la première fois du concept cadre « Moutier en santé ». Ce concept postule que tout aménagement urbain doit faire l'objet d'une évaluation par la commission prévention et promotion de la santé (CPPS). L'évaluation se fait selon les critères suivants : participation, communication, création d'espaces délibératifs, cohérence, durabilité, accessibilité.

L'aménagement de la place du collège de la Poste a donc fait l'objet de la première évaluation de la CPPS selon le concept Moutier en santé. Le processus de réaménagement de cette place et notamment son respect des critères du concept cadre Moutier en santé a permis à la Commune de Moutier d'obtenir une importante subvention du programme Adapt+, piloté par l'office fédéral de l'environnement⁸. Le SeJAC, le service de bâtiments, le service de l'urbanisme et l'école de la poste ont travaillé ensemble pour faire valoir les besoins des usagers, des citoyens et des institutions quant à la rénovation de cette place.

2.5 Santé communautaire

En 2025, les infirmières de santé communautaire du SeJAC ont pris part à la mise en œuvre de la politique communale de développement durable de Moutier à travers des actions concrètes de promotion de la santé, de prévention et de renforcement de la cohésion sociale. Leur travail s'est principalement déployé dans une logique de proximité, à la fois au sein des écoles de la commune et au SeJAC, permettant un accès facilité à des prestations de santé pour les jeunes.

Les infirmières ont assuré des permanences régulières, mené des entretiens individuels et collectifs et participé à des actions collectives de prévention, notamment autour de la santé mentale, de la santé sexuelle et des comportements à risque. Elles ont également contribué à la détection précoce de situations de vulnérabilité sanitaire, sociale ou psychique, en particulier chez des jeunes confronté·e·s à des difficultés d'insertion scolaire ou professionnelle. Ce travail de terrain s'est accompagné d'un suivi dans la durée et, lorsque nécessaire, d'un accompagnement vers d'autres institutions du réseau socio-sanitaire, contribuant ainsi à limiter le non-recours aux soins.

Ces actions s'inscrivent dans les objectifs de l'Agenda 2030, en particulier en matière d'égalité des chances et d'intégration sociale. La Confédération identifie comme priorité l'objectif suivant :

« D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »⁹

2.6 Rapport du délégué à l'énergie de la commune

En 2025, le délégué à l'énergie de Moutier, Sylvain Bélet, a contribué activement à la politique de développement durable de la commune, notamment sur les enjeux énergétiques et climatiques. La Ville a réalisé un ré-audit du label Cité de l'énergie, obtenant une note de 62,5 %, soit une progression de 7,5 % depuis 2022, témoignant des efforts continus de la Municipalité.

Parmi les projets structurants, la préparation du cadre légal et de la communication pour la votation relative au chauffage à distance (CAD) a été menée, avec le suivi du comité de pilotage et la coordination avec les services techniques pour les travaux préparatoires.

La commune a également mis en place les bases légales pour l'application des redevances selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LAEI).

Les actions menées ont inclus l'optimisation des bâtiments communaux, le suivi des installations techniques et des rénovations ciblées, ainsi que l'animation du Groupe de suivi énergétique favorisant une approche transversale entre services. La sensibilisation a été renforcée par des interventions scolaires, des activités ludiques comme le vélo dynamo lors de Moutier Expo, un défi énergie mensuel sur les réseaux sociaux et la tenue d'une conférence publique sur les subventions énergétiques.



Vélo dynamo dans le cadre de Moutier Expo

Enfin, la Ville a engagé des démarches de recherche et d'obtention de subventions, tout en préparant des réflexions sur des équipements durables, comme le remplacement des automates à l'Hôtel-de-Ville, afin de soutenir l'efficacité énergétique et la cohérence avec les objectifs environnementaux de Moutier.

2.7 Entretiens avec les autorités

Finalement, la politique de développement durable de Moutier s'est aussi matérialisée via l'engagement du Conseil Municipal. Suite à la formation d'un des employés du SeJAC au CAS en développement durable en 2024, le Conseil Municipal a accepté de faire l'état des lieux de ses connaissances, de ses ambitions et de ses limites en matière de développement durable via des entretiens avec les conseiller·ère·s municipaux·ale. A l'exception de l'un d'entre eux, tou·te·s les membres du Conseil Municipal se sont prêt·e·s au jeu.

Ces entretiens ont été menés par Nicolas Mangold, chargé de mission au SeJAC et Clara Vazquez, membre de l'association Se-Nescence¹⁰ qui accompagne les collectivités dans leur transition écologique et sociale. Ils ont porté sur la connaissance générale des enjeux de développement durable du Conseil Municipal, sur le programme de législature en cours, sur les applications en place et souhaitées par les membres du CM en matière de politique de développement durable et sur les priorités des membres du CM. Un rapport complet sur ces entretiens sera disponible tantôt. Nous pouvons à ce stade extraire cinq enseignements principaux de cette démarche :

1. Les entretiens ont mis en évidence l'importance de renforcer le travail transversal, tant au sein du Conseil Municipal qu'entre les différents services communaux. Le développement durable est perçu comme une thématique qui traverse l'ensemble des politiques publiques, mais son intégration reste encore largement sectorielle;
2. Aucune opposition de fond au développement durable n'a été exprimée par les membres du Conseil Municipal. En revanche, un manque d'outils concrets, de formation spécifique et d'informations accessibles freine sa mise en œuvre. Les entretiens ont également relevé un manque de vocabulaire et d'objectifs communs, rendant parfois difficile l'appropriation du concept et sa traduction en actions réelles.;
3. Si l'adhésion aux principes du développement durable est largement partagée, celle-ci reste le plus souvent implicite et ne se traduit pas systématiquement par des décisions ou des

projets identifiés comme tels. Le développement durable est souvent intégré de manière indirecte ou intuitive, sans être formalisé ni explicitement revendiqué dans les politiques communales;

4. Les entretiens ont révélé que de nombreuses actions relevant du développement durable sont déjà menées par la commune, mais qu'elles manquent de visibilité, y compris au sein même du Conseil Municipal. Des exemples tels que certaines mesures d'efficacité énergétique, des actions en faveur de la mobilité douce ou encore des pratiques responsables dans la gestion des infrastructures existent, mais ne sont pas toujours identifiées ni valorisées comme participant à une politique de développement durable cohérente;
5. Enfin, les échanges ont mis en lumière un soutien des autorités communales aux actions menées par le SeJAC dans le domaine du développement durable, ainsi qu'une reconnaissance de son rôle moteur. En parallèle, les autorités sollicitent également le soutien du SeJAC pour les aider à mettre en place des politiques de développement durables ambitieuses. Grâce à la formation en développement durable, les expériences préalables et courantes ainsi qu'au réseau et au fonctionnement du SeJAC, les autorités peuvent s'appuyer sur ce service pour les guider dans les actions prioritaires à réaliser en matière de politique de développement durable à Moutier.



3. Perspective 2026

3.1 Enjeux

Les enjeux liés au développement durable constituent un cadre de référence important pour les politiques publiques aux niveaux international, national et local. La mise en œuvre des Objectifs de développement durable représente un chantier de long terme, impliquant une diversité d'acteurs institutionnels et territoriaux. Le rapport intermédiaire sur la Stratégie de développement durable 2030 de la Confédération souligne que :

«Des actions et une coordination accrue restent nécessaires dans de nombreux domaines politiques. Dans certains champs thématiques comme l'égalité des sexes, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation de matières ou les énergies renouvelables, la direction générale est la bonne, mais le rythme de mise en œuvre reste trop lent. D'autres domaines tels que la biodiversité ou la pauvreté n'évoluent pas dans la direction visée. Tous les acteurs et tous les niveaux institutionnels sont appelés à contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, car c'est là le seul moyen d'atteindre ces derniers.»¹¹

Dans ce contexte, les enjeux du développement durable se déclinent également à l'échelle communale. À Moutier, ils concernent notamment les dimensions sociales, telles que l'évolution de la pauvreté, l'accès aux soins, l'égalité des chances et la participation des différents publics à la vie collective. Parallèlement, les questions environnementales et climatiques invitent à une réflexion sur l'efficacité énergétique des infrastructures, la gestion des sols et la préservation de la biodiversité, ainsi que sur les modes de production et de consommation à l'échelle locale.

La prise en compte de ces différents enjeux implique une coordination renforcée entre les services et acteurs communaux. Le développement de démarches intersectorielles, mobilisant les compétences présentes au SeJAC, dans les services sociaux, les établissements scolaires, les services techniques et administratifs, ainsi que dans le domaine de l'énergie, constitue un levier pour inscrire les actions communales dans une approche cohérente et transversale du développement durable.

Le transfert dans le canton du Jura offre également quelques opportunités puisque ce dernier a adopté un plan climat en 2023. Ce plan rend compte de l'urgence climatique et propose une stratégie au niveau cantonal pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En s'inscrivant dans ce plan, la Municipalité de Moutier pourra aussi bénéficier de certaines subventions dans la domaine de la politique de développement durable. En 2026, le SeJAC se renseignera aussi sur les possibilités de financement du canton du Jura pour renforcer la prise en compte des enjeux de durabilité à Moutier.

3.2 Dicastères

En 2025, la rédaction du présent rapport s'est appuyée principalement sur les cadres international, national et local du développement durable, ainsi que sur les contributions des membres de l'exécutif communal. Cette étape a permis de poser un cadre stratégique commun et de sensibiliser les chef·fe·s de dicastères aux enjeux de durabilité pour la politique communale.

À partir de 2026, l'objectif est de poursuivre ce travail en mettant davantage l'accent sur les actions déjà mises en œuvre au sein des différents services municipaux et en renforçant leur visibilité. La mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2030 de la Confédération repose en grande partie sur le travail des acteurs de terrain. A ce titre, les employé·e·s des services communaux jouent un rôle central dans la concrétisation des objectifs.

La prochaine étape consistera donc à décliner ces enjeux au niveau opérationnel, en favorisant une appropriation par les services et en définissant des objectifs ainsi qu'un langage commun à l'ensemble de l'administration communale. Dans son rôle de coordination de la politique de développement durable de la commune, le SeJAC aura pour mission d'identifier et de valoriser les actions existantes qui contribuent déjà à la Stratégie 2030, ainsi que d'accompagner les différents dicastères dans l'intégration progressive de ces objectifs à l'échelle communale.

Rédaction

La rédaction de ce rapport a été coordonnée par le SeJAC avec la participation de Sylvain Bélet, délégué à l'énergie de la commune de Moutier, et l'association Se-Nescence.

Contact

Service de la Jeunesse et des
Actions Communautaires

Avenue de la Liberté 5
2740 Moutier
www.moutier.ch

Nicolas Mangold
Tél. 079 371 83 61
nicolas.mangold@moutier.ch